

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de procurations : 2

Absents sans procuration : 2

Date de la convocation : 10/02/2026

Date d'affichage : 10/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGRÉE, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothée NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Caroline POISBEAU, Madame Delphine HARDY.

Madame Mauricette HELLO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET 2 : Décision de mise en location de trois espaces distincts du local communal situé 1 place Saint-Martin et autorisation de signature des baux correspondants

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération autorisant la gestion et la mise en location du domaine privé communal,

Considérant que la commune est propriétaire d'un local commercial situé 1 place Saint-Martin,

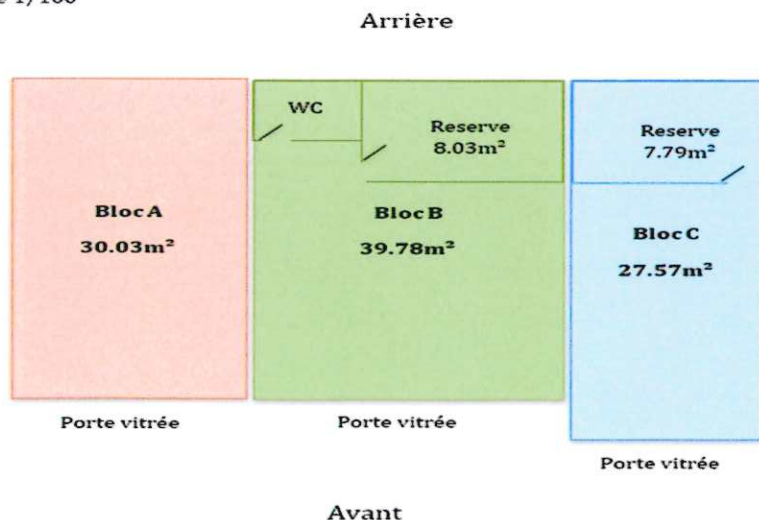
Considérant que ce local a été scindé en trois parties distinctes, dénommées bloc A, bloc B et bloc C,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre ces locaux à disposition afin de favoriser l'activité économique, culturelle et associative locale,

Il est proposé de louer chacun de ces blocs selon les modalités suivantes :

Bloc A Preneur : La Passeuse de Livres Nantaise Type de bail : Bail précaire Loyer : 200 € TTC /mois	Bloc B Preneur : À déterminer Type de bail : Bail civil, commercial ou précaire Activité : Activité compatible avec la destination du local communal Loyer : 300 €/ mois	Bloc C Preneur : Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique Type de bail : Bail civil Loyer : 200 € TTC /mois
--	---	---

Echelle 1/100



Bloc A :
 Surface totale 30.03m²
 Largeur : 7.80m
 Longueur : 3.85m

Bloc B :
 Surface totale 39.78m²
 Largeur : 7.80m
 Longueur : 5.10m
 Dont réserve 8.03m²
 Largeur : 2.47m
 Longueur : 3.40m

Bloc C :
 Surface totale 27.57m²
 Largeur : 8.78m
 Longueur : 3.14m
 Dont réserve 7.79m²
 Largeur : 3.14m
 Longueur : 2.48m

Les baux préciseront notamment la destination des locaux, la durée, les conditions financières et les obligations respectives des parties.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en location des trois parties du local communal situé 1 place Saint-Martin, selon les conditions

Accusé de réception en préfecture

044-214400392-20260225-2-DE

Cheix-en-Retz



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer :
- le bail précaire avec *La Passeuse de Livres Nantaise* pour le bloc A,
- le bail civil avec la *Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique* pour le bloc C,
- tout bail civil, commercial ou précaire relatif au bloc B, avec un preneur à déterminer, pour une activité compatible avec la destination du local communal, dans la limite du loyer fixé ci-dessus;
- ainsi que tous les documents afférents à ces locations.

Secrétaire de séance,
Mauricette HELLO



Extrait Certifié Conforme
Le 24/02/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND



Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20260225-2-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026

